

Décision de l'Appel à Candidature Interne Directeur(trice) des Opérations Pôle Navigation Aérienne

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National Des Aéroports ;
- Vu le Décret n°2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n°35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n°1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

DECIDE

ARTICLE UN/ OBJET

L'Office National des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Directeur(trice) des Opérations au sein du Pôle Navigation Aérienne**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées au niveau de l'article trois de la présente décision.

ARTICLE DEUX/ MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1 Mission :

- Superviser et coordonner l'ensemble des activités de la Direction des Opérations ;
- Veiller à la bonne application des procédures relatives aux services de la Circulation Aérienne Opérationnelles.

2 Activités principales :

2.1 Volet « Technique » :

- Veiller à la mise en œuvre des services de la circulation aérienne ;
- Veiller à la cohérence des procédures, des méthodes et des moyens mis en œuvre par les organismes ATS qui lui sont rattachés ;
- Coordonner et organiser les activités relatives à la sécurité et à la qualité des services rendus notamment, l'analyse des performances, le dimensionnement opérationnel et technique des organismes et la satisfaction des clients ;
- Mener des études relatives à :
 - ✓ L'organisation stratégique de l'espace aérien ;
 - ✓ La gestion pré-tactique de l'espace aérien ;
 - ✓ La gestion et la régulation des flux de trafic aérien ;
 - ✓ La mise en œuvre en temps réel des procédures de coordination avec les partenaires de l'aviation civile et militaire ;



KAR



- ✓ La gestion flexible et dynamique de l'espace ;
 - ✓ La gestion dynamique des effectifs du personnel ATCO ;
 - ✓ L'amélioration de la performance opérationnelle dans son domaine d'activité ;
 - ✓ La coordination avec les partenaires institutionnels nationaux et étrangers de la navigation aérienne ;
 - ✓ L'augmentation de la capacité de l'espace aérien national et des espaces associés aux aéroports.
- Contribuer au retour d'expérience et à la consolidation des besoins opérationnels ;
 - Veiller à l'amélioration de la méthode de travail et de la gestion de compétences ;
 - Veiller au maintien des compétences de l'ensemble du personnel ATCO ;
 - Coordonner toutes les activités de la navigation aérienne avec la DGAC.

2.2 Volet « Gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Définir les besoins en matière d'effectifs et de compétences ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Encadrer les membres de son équipe et veiller à leur développement professionnel et personnel ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Contribuer à l'expression des besoins en ressources humaines et en formation de l'aéroport ;
- Contribuer à l'évaluation de l'efficacité des formations suite à leurs réalisations ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence.

2.3 Volet « Contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS / PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'étude requis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diplôme de contrôleur(se) de la circulation aérienne ou ingénieur(e) de l'aviation civile.
Nature de l'expérience recherchée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience minimale de 15 ans dans le domaine de gestion du trafic aérien ▪ Détention de la qualification maximale (Instructeur Premier Contrôleur Radar) selon la réglementation nationale et internationale en vigueur.





ARTICLE QUATRE/ DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...);
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/ MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **19 Dec 2025** au **02 Janv 2026** date de rigueur. *VR 7 K*

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports

